

STRUCTURES DE SOINS NON HOSPITALIÈRES

Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS)

L'URPS MLB a été créée par la loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Elle succède à l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bretagne (URML B). L'URPS MLB est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle représente l'ensemble des médecins libéraux bretons exerçant en ville ou en établissement de soins et les accompagne au quotidien dans la mise en œuvre de leurs projets.

Missions :

L'URPS MLB contribue à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elle participe notamment :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins.
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins,
- la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4.
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
- À la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu.

[Site internet](#)

Le Réseau Louis Guilloux



Le Réseau Louis Guilloux (RLG), anciennement Réseau Ville Hôpital 35, est une association créée à RENNES en 1993. A l'origine servant d'interface entre la médecine de ville et l'hôpital dans la prise en charge des patients atteints par le VIH, son champ d'intervention s'est élargi et le RLG est aujourd'hui constitué de 6 pôles d'activité :

- La prise en charge médico-sociale des migrants
- La lutte antituberculeuse
- Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)
- Le VIH
- Le pôle interprétariat
- Le pôle de Coordination pour la Prévention du Sida



PCPPS

Le Pôle de Coordination Pour la Prévention du Sida s'adresse aux professionnels, aux acteurs de terrain dans les domaines de la voie affective et sexuelle plus précisément la contraception, la prévention du sida, des hépatites et des IST.

Il favorise l'organisation et la coordination des réponses possibles à la prévention VIH par l'apport de conseils techniques et méthodologiques, à l'élaboration de projets et actions, l'information sur les outils pédagogiques et les intervenants potentiels et l'organisation de rencontres formatives.

[Site internet](#)